

ABONNEMENT.

En ad. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9
Poste :
En ad. 35 fr.
Six mois 19
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 DÉCEMBRE 1884.

SÉNAT

Séance du 11 décembre.

L'ordre du jour appelle la discussion des crédits pour le Tonkin.

M. l'amiral Jaurès, rapporteur, fait l'éloge du Tonkin qu'il dit être très-fertile et qui rendra à la métropole des services considérables.

M. le duc de Broglie. — Il ne s'agit pas de discuter sur les avantages du Tonkin. Il ne s'agit que du vote des crédits.

Lorsque M. le président du conseil nous a demandé les premiers crédits, nous ne les avons pas refusés. Sans avoir confiance dans le présent, nous avons surtout méfiance de l'avenir. La situation ne s'est pas modifiée.

L'orateur fait l'historique de la question. La conclusion du traité de Tien-Tsin n'a pas été une comédie, mais une pantomime. On s'est entendu par gestes. Le commandant Fournier est un excellent soldat, mais n'a jamais été diplomate. Maintenant, où en sommes-nous?

On a voulu venger l'affaire de Bac-Lé. Pourquoi cette affaire a-t-elle eu lieu? Qui en est responsable, sinon le président du conseil? Sur qui retombe le sang versé, l'argent dépensé, sinon sur sa tête? (Vive émotion, très-bien à droite.)

Vous croyez avoir abouti à quelque chose. Qu'avez-vous fait, sinon un blocus absolument inefficace?

Quant à votre politique coloniale que vous vantez tant, c'est une thèse absolument chimérique. (Applaudissements à droite.)

Une nation ne doit augmenter son empire colonial que lorsqu'elle déborde de forces. Pour combien votre politique coloniale entre-t-elle dans votre déficit, et sans entrer dans les secrets de la diplomatie, quel en a été l'avantage et le résultat au point de vue de la question égyptienne?

Croyez-vous que l'alliance offerte par l'Allemagne est sans danger?

Dans le vote des derniers crédits, nous n'avons pas cru accorder notre confiance au gouvernement. C'est M. le président du conseil qui nous l'a interdit en disant que le vote des crédits était un vote de confiance. Voilà où nous en sommes encore aujourd'hui, voilà pourquoi nous ne voterons pas les crédits. (Applaudissements à droite.)

M. Jules Ferry répond que le précédent orateur s'est surtout placé au point de vue ministériel.

Chronique générale.

Hier jeudi, à la Chambre des députés, on a repris la discussion du budget des cultes.

La Chambre a adopté par 268 voix contre 235 l'article 25 avec un amendement de M. Rodat soutenu par le ministre de la justice, et tendant à porter de 1,500,000 à 2,000,000 ledit article (secours pour les églises et presbytères).

Sur l'article 26 (personnel des cultes protestants), une augmentation de crédit proposée par M. d'Aillières a été repoussée et le chiffre de la commission a été adopté ainsi que les articles 27 à 36 (crédits pour les cultes protestants, israélites et musulmans).

La Chambre a passé ensuite à la discussion du budget de la Légion-d'Honneur.

Le bruit court avec persistance que le gouvernement aurait pressenti plusieurs membres influents de la majorité sur la question de savoir s'il ne serait pas préférable, dans l'état actuel de la discussion du budget, de voter deux douzièmes provisoires, d'interrompre à la Noël la discussion du budget et de la reprendre à la rentrée de 1885.

Le Sénat a perdu M. Labordère. M. Le

Royer a donné lecture d'une lettre déclarant que les départements devant prochainement élire leurs représentants, il donnait, lui, Labordère, sa démission de sénateur de la Seine. Espérons que s'il plaisait à M. Labordère de s'offrir de nouveau aux suffrages des électeurs, ceux-ci s'empresseraient de ratifier sa démission en la rendant définitive. L'officier qui a demandé à un acte d'indiscipline militaire son élévation politique, ne mérite pas de siéger même dans un Sénat républicain.

On raconte que M. l'amiral Peyron manifeste très-sérieusement le projet de rendre son portefeuille ministériel.

Les approvisionnements de nos arsenaux maritimes sont, paraît-il, épuisés. Cent millions seraient nécessaires pour les mettre en état de subvenir aux besoins d'une guerre. M. l'amiral Peyron réclame cette somme, mais, en l'état actuel du budget, M. Jules Ferry, à cette réclamation, a opposé un refus formel. Dès lors, M. Peyron estime qu'il ne peut assumer plus longtemps la responsabilité d'une situation pleine de périls pour la France. On assure toutefois que le ministre de la marine aurait accepté de garder son portefeuille jusqu'à la clôture de la session actuelle.

SUPPRESSION DU TRAITEMENT DES AUMONNIERS DES HÔPITAUX

Une circulaire ministérielle, en date du 26 novembre, est ainsi conçue :

« Mon cher général, par suite des réductions apportées pour 1885 dans l'allocation des crédits affectés à l'aumônerie militaire, il ne sera plus possible de maintenir, à dater du 4^e janvier prochain, aux ecclésiastiques employés dans les hôpitaux militaires, les traitements dont ils jouissent actuellement.

« Le service religieux de ces établissements devra, par suite, être assuré par les ecclésiastiques pris dans le clergé paroissial, qui porteront le titre d'aumônier succursal

liste et recevront une indemnité annuelle de 600 fr.

« J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire savoir d'urgence quels sont ceux des aumôniers militaires attachés aux établissements hospitaliers sur le territoire de votre commandement qui seraient disposés à continuer d'exercer leur ministère religieux avec le titre de succursalistes dans les conditions de rémunération indiquées ci-dessus. »

L'AFFAIRE ANDRÉ-DEMANGEAT.

Que devient le procès que, sur l'ordre prétendu de M. Waldeck-Rousseau, M. André de Trémontels devait intenter à M. Demangeat, pour le mettre en demeure de prouver, s'il le peut, ses accusations.

Il y a lieu de supposer que l'on cherche des moyens pour que ce fameux procès n'ait pas lieu.

L'Intransigeant disait à ce sujet :

« On continue à n'avoir pas de nouvelles du procès que doit intenter le fameux M. André de... Trémontels à son prétendu calomniateur. M. Demangeat n'a pas encore reçu l'assignation promise très-solennellement haut de la tribune, par le ministre de l'intérieur. Ces gens-là, paraît-il, ne sont pas pressés de faire la lumière. Il suffirait, d'ailleurs, que M. Waldeck-Rousseau eût pris un engagement, pour qu'on fût certain qu'il ne le tiendrait pas.

« Avec ces lenteurs, la prescription arrivera, et l'ami des Bissaud et des Emmanuel Arène sera sauvé. »

On lit, d'autre part, dans le Messager du Midi :

« M. André de Trémontels voulait assigner M. Demangeat devant le jury de Rodez, mais M. Waldeck-Rousseau le fit appeler et lui déclara que, s'il n'assignait pas M. Demangeat devant le jury de la Seine, il lui retirait son traitement de disponibilité.

« L'alternative est formelle : poursuivre à Paris et continuer à toucher son traitement, ou poursuivre à Rodez, mais avec

47 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE V

L'ÉTANG D'INDRET (suite).

Rouget se croyait découvert, et songeait déjà à prendre la fuite, mais le brigadier retrouva ses sens, redevenant grave, et jeta son fusil sur son épaule en disant à son camarade :

— En route pour la caserne !

Justin suivit en silence. Mais la gaieté de son chef lui paraissait tellement extraordinaire qu'il chercha à en avoir le cœur net, et quand ils ne furent plus qu'à un kilomètre de la caserne, il hasardait timidement une question :

— Pourquoi riez-vous donc de si bon cœur, brigadier, au bord de l'étang ?

— Mais, dit le brigadier surpris, tu riais aussi, Justin ?

— Oh ! moi, brigadier, je riais parce que je vous voyais rire... mais je ne savais pas pourquoi vous riez !

— Ah ! par exemple, s'écria Moreau, tu riais sans savoir pourquoi ? Eh bien, je vais t'expliquer clairement et nettement pourquoi nous avons ri tous les deux au bord de l'étang. Écoute-moi bien !

— Je vous écoute, brigadier.

— Je riais parce que tu soutiens encore, après notre aventure, que Rouget pouvait être au milieu de ce pré boueux où l'on enfonce jusqu'au genou en faisant seulement trois pas.

— Mais, fit Justin, je ne comprends pas...

— Comment, tu ne comprends pas ? Tu ne comprends pas que si nous enfonceons, Rouget aurait enfoncé comme nous ? Est-ce clair, mon pauvre Justin !

Le brigadier se reprit à rire de nouveau ; Justin l'imita, et ce fut en se tenant les côtes que les deux braves et excellents gendarmes rentrèrent à leur caserne, où ils racontèrent qu'ils avaient vu Rouget et failli le prendre, ce qui était déjà quelque chose, car plusieurs brigades battaient le pays nuit et jour et ne voyaient rien.

Le brigadier ne se trompait qu'en un point : c'est quand il assimilait le braconnier à un gendarme ; là où les gendarmes ne passaient pas, passait bien Rouget !

C'est ce que Moreau et ses successeurs eurent souvent l'occasion de vérifier !

Quant à Rouget, il attendit encore une heure dans sa retraite ; puis il sortit et courut à la recher-

che de son dîner.

Quelle ne fut pas sa joie en apercevant son rôt et son pain, à la place où il les avait laissés.

Le pauvre braconnier mourait de faim. Jamais il n'avait fait un si bon repas. Après avoir tranquillement savouré son lapin, il alla se reposer dans son buisson.

Pendant une quinzaine de jours, Rouget vécut ainsi, fort paisible, un peu comme Robinson dans son île. A part quelques fausses alertes qui l'obligèrent à rentrer vivement dans sa cachette, il n'eut rien à démêler avec les gendarmes.

Mais à la fin, Rouget s'ennuya. On s'ennuie de tout, même du repos ; l'homme est essentiellement sociable et ne peut se passer de la compagnie de ses semblables. Le braconnier quitta donc, un jour, les bois où il se cachait et s'en alla voir Eugène Carron, qu'il invita à dîner.

Le pauvre Potard ne revenait pas de sa surprise en voyant Rouget si bien portant, si tranquille, ayant dans un sac une dizaine de beaux lièvres et vingt lapins !

— D'où sors-tu ? lui demanda-t-il. Que deviens-tu depuis trois semaines ? On n'entend plus parler de toi. Les gendarmes te croyaient parti pour un autre pays.

— Non, non ! s'écria joyeusement Rouget. Je suis toujours en forêt, je chasse du matin au soir, on ne me poursuit plus, et je viens t'inviter à dîner

demain soir avec moi.

— A dîner ? Quelle folie ! Mais en quel endroit ? Où dresses-tu la table et le couvert, et qui fera la cuisine ?

— Ne plaisante pas. Je me charge de la cuisine, dit Rouget. Apporte seulement du pain et des pommes. Le rendez-vous sera sur les bords de l'étang d'Indret.

— Le petit étang desséché ?

— Oui.

— Mais nous serons vus et pris, hasarda le Potard, qui trouvait son ami trop audacieux.

— Non. On ne nous trouvera pas. D'ailleurs, je t'ai dit qu'on ne me poursuivait plus.

— Ne t'y fie pas.

— Sois tranquille. A demain soir, sept heures. Au revoir.

Rouget quitta le Potard, et alla voir sa femme, ses enfants et son père, qui étaient depuis si longtemps sans nouvelles. Il les rassura, leur déclara qu'il n'y avait plus rien à craindre et qu'il était en sûreté. Il alla jusqu'à les inviter à venir le voir à l'étang d'Indret, mais la distance était trop longue pour une femme, un vieillard et des enfants. Jean Rouget était devenu très-faible ; de vieilles douleurs, contractées en forêt, le faisaient souvent souffrir. Son intelligence même baissait. Il semblait ne plus se souvenir de la scène terrible du 9 juillet, et il n'y fit pas la moindre allusion.

suppression d'appointements. M. André, affolé, ne sait encore quel parti prendre. Aussi, son assignation n'est pas encore parvenue à M. Demangeat. »

Toutes ces lenteurs donnent lieu de supposer que le procès n'aura pas lieu.

Le *National* publie l'extrait que voici d'une lettre adressée par un officier distingué du corps expéditionnaire et arrivée du Tonkin :

« Nous sommes réduits à la défense mobile d'une place assiégée, d'une place où les éléments de résistance, si l'on en fait beaucoup, ne sont pas homogènes, et à l'intérieur de laquelle les pirates et les ennemis de notre pouvoir nous créent de sérieuses difficultés. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 décembre.

Les cours après avoir fléchi au début du marché se relèvent en fin de Bourse et s'inscrivent à quelques centimes près au même taux qu'hier.

Les Consolidés gagnent 1/8 à 99 11/16. Le 3 0/0 est à 79.15, l'amortissable à 80.80, le 4 1/2 à 108.67 1/2.

La Banque de France s'échange à 5,170. Dans le bilan publié aujourd'hui, deux chapitres seulement sont en augmentation, il y a diminution de 9 millions 1/2 dans l'encaisse, dont 8 millions 1/4 d'or. Les bénéfices de la semaine ont été de 661,000 fr.

Le Crédit Foncier est coté 1,327.50 à terme et 1,330 au comptant.

Les tendances des obligations Foncières et Communales sont toujours aussi bonnes. Ces titres sont entourés de garanties telles, qu'ils sont et resteront la valeur favorite des rentiers et capitalistes amis de leur repos.

On retrouve la Banque de Paris à 732.50. Cette société avise les porteurs de titres qu'il sera mis en paiement, à partir du 1^{er} janvier prochain, une somme de 20 fr. par action, acompte sur le dividende de l'exercice en cours.

La Banque d'Escompte de Paris est tenue à 532.50. Elle a encore beaucoup d'espace à parcourir si la Bourse veut tenir compte à cette société des avantages réels que lui a assurés sa participation dans les affaires italiennes.

La Société Générale est sans variation à 432.50, ainsi que le Crédit Industriel et Commercial à 675.

Le Suez se traite à 1,887.50. La recette du transit pour hier se chiffre par 320,000 fr.

Les valeurs internationales sont plus lourdes : la Banque ottomane à 600 fr. ; le Turc est à 8.75 ; l'Italien est à 98.75 ; l'Egypte est à 321.25.

Les Chemins restent au cours de la veille : le Nord à 1,665, le Lyon à 1,240, l'Orléans à 1,322.50, le Midi à 1,180, l'Est à 773.75, l'Ouest à 838.75.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 9 décembre. — Sur l'amendement de M. Floquet attribuant l'élection des sénateurs au suffrage universel, rejeté par 280 voix contre 227 :

Ont voté pour : MM. Bury, de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, — Mgr Freppel ;

Ont voté contre : MM. Benoist et Maillé (Alexis).

Après avoir passé quelques heures sous son toit, Rouget partit avec une blouse neuve et un petit bonnet bleu qui devait devenir célèbre dans le pays baugeois. Mais, avant de retourner à l'étang, il osa aller à Dortal, à l'aube du jour, et acheta quelques provisions de bouche qu'il comptait offrir à son ami. On le reconnut et on lui serra la main dans toutes les maisons où il entra, mais personne ne le dénonça. Il avait décidément conquis l'admiration publique.

Rouget revint ensuite en forêt, rentra dans les bois du Grip et regagna son refuge. Puis, il prépara tout pour le singulier festin auquel il avait convié le Potard.

Il fit rôti un lièvre, un lapin, griller quelques pommes de terre, et un panier de belles châtaignes ; puis, il nettoya sa retraite et l'élargit, au risque de la rendre moins sûre.

Louis devenait trop confiant.

A sept heures, le Potard arriva, mais, hélas ! il n'était pas seul.

Il amenait avec lui Julien qu'il avait rencontré sur sa route, et qu'il avait eu le tort de mettre dans la confidence :

— Tu ne devinerais jamais où je vais ? avait dit le brave Potard, qui ne se méfiait jamais assez d'autrui.

— Dis-le moi, avait aussitôt répondu Julien, flânant quelque aventure.

— Sur l'amendement de M. Calla ajoutant au collège électoral sénatorial tous les conseillers municipaux, à la place des délégués :

Ont voté pour : MM. de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, — Mgr Freppel ;

Ont voté contre : MM. Benoist, Maillé (Alexis) ;

N'a pas voté : M. Bury.

— Sur l'amendement de M. Bernard-Lavergne établissant des incompatibilités avec le mandat de sénateurs, avec application immédiate :

Ont voté pour : MM. Bury, de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves ;

Ont voté contre : MM. Benoist, Maillé (Alexis), — Mgr Freppel.

— Sur l'ensemble de la loi électorale du Sénat :

Ont voté pour : MM. Benoist, Maillé (Alexis) ;

Ont voté contre : MM. de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, — Mgr Freppel ;

N'a pas voté : M. Bury.

Par application de la nouvelle loi électorale du Sénat, le département de Maine-et-Loire aura désormais quatre sénateurs.

Le 25 janvier, le collège électoral élira un sénateur en remplacement de M. Achille Joubert. Le quatrième sénateur sera élu seulement lorsqu'une vacance se produira parmi les sénateurs inamovibles et si le département de Maine-et-Loire est désigné par le sort pour recueillir la succession.

AVIS AUX AGRICULTEURS.

Il s'est produit, samedi, à la Chambre, un petit fait qui a passé trop inaperçu et que nous croyons devoir soumettre à l'attention des habitants des campagnes. La population rurale est de beaucoup la plus nombreuse, et c'est cependant celle que le régime républicain traite le plus mal.

L'amendement de M. Henry, tendant au rétablissement d'un crédit de 250,000 francs au budget de l'agriculture, a été repoussé malgré les vives instances du ministre. M. Méline avait cependant démontré comment cette dépense allait rentrer dans les caisses de l'État sous une autre forme.

Rien n'a pu y faire : l'agriculture a été encore une fois sacrifiée.

Que voulez-vous ! il paraît qu'il suffit d'un grain de sable pour faire perdre l'équilibre au budget.

Le candidat conservateur pour l'élection d'un conseiller général dans le canton de Vihiers, en remplacement de M. le comte Hector, décédé, est M. Gustave de la Selle, conseiller d'arrondissement.

LES SOUTIENS DE FAMILLE.

Le ministre de la guerre a apporté une modification au modèle du certificat destiné à constater la position du soutien de famille d'un réserviste ou d'un homme de l'armée territoriale.

— Je vais souper avec Rouget.

— Ce n'est pas possible ! Où cela ?

— En forêt, à l'étang d'Indret. Il m'a invité à dîner avec lui, ce soir.

— Ah ! c'est superbe. Je vais avec toi. Je veux lui serrer la main, il y a trop longtemps que je ne l'ai vu ; je le croyais parti.

Le pauvre Eugène aurait bien voulu retirer ses paroles. Il regrettait déjà son imprudence, mais il n'était plus temps. Il essaya cependant d'empêcher Julien de le suivre, mais Julien tint bon, et prit le bras du Potard, qu'il entraîna vers l'étang.

En voyant arriver Eugène avec Julien, Rouget fronça le sourcil. Nous avons dit qu'il n'avait aucune confiance dans le mari de la belle Jeanne, et il commença à regretter d'avoir livré ses secrets au Potard.

Celui-ci s'excusa de son mieux :

— J'ai rencontré Julien, dit-il, et il a absolument voulu te serrer la main quand je lui ai dit que tu étais là...

— Certainement, interrompit Julien, en tendant sa main à Louis. Je suis bien content de te revoir.

— Et moi aussi, dit gauchement Rouget en se retournant. Je t'invite à dîner. Venez avec moi.

— Tiens, dit Eugène Carreau, en sortant de sous sa blouse une grosse bouteille de vin et une petite fiole d'eau-de-vie, voilà de quoi boire !

— Ce sera un vrai festin ! cria Julien.

Pour le jeune soldat, ce certificat qui porte le numéro 5 doit être signé par trois pères de jeunes gens faisant partie de la classe.

Aux termes de nouvelles instructions, il prend, quand il s'agit d'hommes de la réserve et de l'armée territoriale, la dénomination de certificat 5 bis.

Les trois signataires, au lieu d'être les pères de jeunes gens en activité, doivent être des hommes faisant partie de la classe appelée pour la période d'instruction, ou, à défaut, appartenant à la réserve ou à l'armée territoriale suivant le cas.

Il a en effet semblé plus simple de ne plus faire intervenir les pères de famille pour des hommes majeurs, souvent pères de famille eux-mêmes et ne relevant plus légalement de l'autorité paternelle.

UN NOUVEAU PÉRIL.

Un vieil ami de l'enfance nous adresse les réflexions suivantes sur un véritable péril qui menace la nouvelle génération, tant au point de vue religieux qu'au point de vue physique et intellectuel. Nul doute que ces considérations n'ouvrent les yeux aux plus aveugles ou tout au moins qu'elles ne soient lues par tous avec un vif intérêt.

« On a signalé plusieurs fois à l'indignation publique les odieux agissements de certains instituteurs qui, sous prétexte d'exercices militaires, suppriment pour leurs élèves la messe du dimanche. Assurément cette manière de faire est déplorable, mais, comme elle est, Dieu merci, encore à l'état d'exception, elle cède le pas, je ne crains pas de le dire, à un autre genre de persécution de beaucoup plus funeste, par la raison qu'il tend, sans bruit, à se généraliser, et qu'il enlève à nos enfants non plus l'accomplissement d'un devoir particulier, mais le moyen de former leur conscience et de s'instruire de tous devoirs religieux. »

Interrogez les petits enfants de nos écoles laïques ! Généralement parlant, ils ne savent plus le texte du catéchisme, ou ne le savent que d'une manière toute incomplète, si bien que nombre de ceux que l'on croit devoir admettre à la communion, bientôt n'en savent mot. L'expérience n'est plus à faire.

« Situation affreuse, pleine des plus poignantes alarmes ! »

« Et la cause ? — Portez vos plaintes aux parents : en gémissant ils vous répondent invariablement : « Ce n'est pas nous qui n'avons pas le temps de faire répéter le catéchisme, ce sont nos enfants qui n'ont plus le temps de l'apprendre. »

Voilà la navrante vérité en plein pays de France ! Mais, encore une fois, la cause ? Pénétrons résolument dans l'arcanes sans haine, mais aussi sans faiblesse.

« Sous l'influence secrète des inspecteurs et en vue de l'obtention précoce du fameux certificat, la loi scélérate est dépassée. »

« Que prescrit-elle, en effet, cette loi de l'enseignement obligatoire sur la durée du travail ? Six heures de classe par jour et cinq jours de classe par semaine. Et c'est tout. Mais le zèle indiscret, pour ne rien dire de

plus, ne s'arrête pas là ; presque partout il impose des tâches supplémentaires pour les soirées et les jeudis, expressément réservés à l'enseignement religieux (1).

« Cependant, ne le perdons pas de vue, le catéchisme a été impitoyablement chassé des classes. Que si, avec cette odieuse proscription, le travail scolaire se prolonge au-delà des heures légales, et souvent outre mesure, comment, d'enfants de 10 à 12 ans, fatigués, ahuris parfois, pouvoir attendre l'étude sérieuse d'une leçon nouvelle ? Le catéchisme, ce petit livre qu'on ne devrait ouvrir qu'avec le plus affectueux amour, le voilà donc devenu l'ennemi de l'enfant, dont il est réduit à prendre désormais les dernières heures indispensables à sa récréation ou à son repos ! »

« Oui, dans cette extrémité, révoltante pour qui a souci des âmes, je le crie de toutes mes forces, il y a un vrai péril ! M. Jules Simon, flétrissant à bon droit la bourrerie de nos programmes actuels, disait naguère dans le *Matin* : « Avec ce régime contre nature, nos enfants, à 15 ans, seront ouidiots ou malingres. » Je ne crains pas d'ajouter, plus affirmatif encore : « A 15 ans, sans religion et sans mœurs. »

« J'ai soulagé ma conscience : je livre, non sans quelque espérance, à l'attention des familles chrétiennes, ces désolantes et trop justes réflexions d'un cœur qui leur est dévoué et qui réunit dans un même amour l'enfance, son avenir et sa foi. »

« UN VIEIL AMI DE L'ENFANCE. »

C'est aux familles chrétiennes à tirer la conséquence pratique de ces graves et trop justes réflexions. Que, désormais, les devoirs supplémentaires, en dehors de la classe, soient écartés ou du moins considérés comme purement facultatifs, et que les enfants ne puissent y mettre la main qu'après la leçon du catéchisme bien apprise.

Puis il faudra bien laisser le reste du temps à la récréation, afin que l'enfant prenne cet exercice si nécessaire au développement de ses forces physiques pour qu'il retourne à l'étude avec une nouvelle ardeur.

ANGERS.

Les obsèques de M. Coulon, ancien conseiller à la Cour d'appel, ont eu lieu avant-hier à l'église Saint-Joseph.

Le corbillard était suivi de deux sœurs, derrière lesquelles marchaient les voitures de la Cour.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Giron, Lefèvre, Mèrot, conseillers à la Cour, et Bernard, avocat général. On remarquait, en outre, plusieurs anciens conseillers et avocats.

Le convoi était des plus tristes : pas un parent à suivre les restes de cette malheureuse victime.

On raconte de M. Coulon un trait semblable à celui qui a, à jamais, illustré le Romain Régulus :

(1) « Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, outre le dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires. » (Loi du 28 mars 1882.)

— Merci, dit Rouget en riant et en prenant les bouteilles. Le rôti est servi ; suivez-moi et faites comme moi.

Le braconnier avait réfléchi qu'il n'y avait plus moyen de reculer : que sa retraite étant connue de Julien, il fallait désormais se fier à lui et le bien traiter. Ce raisonnement lui rendit sa bonne humeur, et ce fut en chantant qu'il s'élança sur la mousse et gagna le buisson.

Les deux amis, stupéfaits, étaient restés sur la rive.

— Venez donc vite, leur cria Rouget.

— Mais tu sais bien qu'on enfonce, répondit Julien.

— Courez comme moi, et vous n'enfoncerez pas. Prenez deux bâtons pour vous soutenir à droite et gauche. Avec cela, il n'y a pas de danger.

Eugène, le premier, se risqua. Il mit bien un peu les pieds dans l'eau, mais il parvint assez rapidement jusqu'au chêne. Julien fit plus de façons. Il craignait un piège. Rouget alla le chercher, lui donna deux bâtons, le soutint dans sa course et parvint, non sans peine, à le faire entrer dans le buisson.

— Chien de métier ! grognait Julien.

— C'est pourtant celui que je fais depuis longtemps, dit Rouget.

— Les gendarmes ne viendront pas te chercher là de sitôt, reprit le Potard.

— Ils ont cependant failli me prendre il y a quelques jours, répondit Louis.

Et il raconta à ses amis l'épisode que nos lecteurs connaissent. La mésaventure de Mercau et de Justin amusa beaucoup les deux braconniers.

Tout en devisant, Rouget préparait le dîner. Il enleva une grosse pierre disposée au pied du chêne, et qui recouvrait une espèce de fourneau fait avec des cailloux. Au fond, sur la braise, reposaient un lièvre et deux lapins, cuits à point. Louis retira ce beau rôti et le disposa sur une serviette qu'il avait apportée de chez lui. Après quoi, le pain fut coupé, et les trois amis s'assirent en rond, Rouget adossé au tronc du chêne et ses camarades à demi cachés, en face de lui, sous les broussailles.

Nous n'entreprendrions point de retracer par le menu les conversations joyeuses des trois forestiers. Après quelques gorgées de vin, le Potard se mit en galeté, et raconta quantité d'histoires de chasse plus extraordinaires les unes que les autres. Rouget, qui savait à quoi s'en tenir sur les extravagantes aventures qu'inventait son ami, faisait semblant de l'écouter avec attention ; Julien ne savait que penser et protestait timidement.

Après le rôti, virent les pommes de terre, et, après celles-ci, le dessert, qui se composait de belles pommes de reinette grise.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Au moment de la Révolution de 1848, M. Coulon était à Lyon. Il fut pris par les insurgés qui le chargèrent d'aller porter des propositions aux troupes régulières. Mais avant son départ, il dut donner sa parole d'honneur qu'il reviendrait se constituer prisonnier dans le cas où sa mission ne réussissait pas. Ce qui eut lieu en effet. Le général tenta tous les moyens pour l'empêcher de retourner. Rien n'y fit. M. Coulon voulut rester fidèle à une parole donnée même à des gens en révolte contre la société. (Journal de Maine-et-Loire.)

POITIERS.

Mardi soir, M. Brunet, Alphonse, voyageur, originaire de Nantes, a été assailli, dans les environs de la place du Lycée, par des individus qui l'ont frappé et lui ont déchiré ses vêtements.

M. Brunet s'est réfugié chez M. Devarenne, cordonnier, qui a prévenu la police.

Nous lisons dans le Journal de l'Ouest :

« On nous assure qu'il est de tradition que la préfecture se fasse adresser des rapports de tous les cercles.

» Eh bien ! cette tradition est ridicule et on ferait bien d'y renoncer.

» Quand des hommes honorables se rencontrent dans un cercle — Cercle Universitaire, Cercle du Commerce, Cercle Boncenne ou autre, la police n'a pas plus à se préoccuper de ce qu'ils font ou disent que de ce qui se passe dans leur propre domicile. Ces messieurs, là, sont chez eux.

» Et comme la police ne reçoit pas de renseignements directement des cercles, que ces rapports se font sur des comméragés de dixième ordre, on peut juger de la sûreté des documents sur lesquels s'appuie l'administration pour étiqueter les cercles sous les vocables : réactionnaire, clérical, radical, etc. »

NANTES.

On lit dans le Progrès militaire :

« Cette fois, c'est par Nantes que la marine expédie des mulets au Tonkin. Elle en prend 70 au 14^e escadron du train.

» Nous ne cessons de nous élever contre des procédés administratifs qui constituent une véritable dilapidation des deniers publics. Des mulets du Poitou, comme ceux que le train des équipages livre à la marine, coûteront, rendus au Tonkin, avec le déchet des pertes en mer, dans les environs de 4,000 fr. pièce.

» A ce prix, un service de transport, bien organisé, embaucherait des centaines de coolies et achèterait au Cambodge un gros troupeau d'excellents petits bœufs trottiers dont les services sont inappréciables dans les pays de rizières pour le transport des munitions et des vivres. »

LE JOURNAL « LA BABILLARDE »

Le tribunal correctionnel de Rennes, dans une de ses dernières audiences, a eu à statuer sur la plainte déposée par les époux M..., aubergistes à Rennes, qui se plai-

gnaient d'avoir été diffamés dans un article anonyme publié par ce journal, d'une littérature spéciale bien connue.

Le tribunal, accueillant la demande des époux M..., a condamné le sieur Héroguer, gérant du journal la Babillarde, à la peine de 50 fr. d'amende et à 400 fr. de dommages-intérêts à payer à la partie plaignante.

Ministère public, M. Le Carpentier, substitut du procureur de la République.

Plaidant, M^e Hamard, avocat des époux M...

Le débat a fait connaître ce détail intéressant de la loi, c'est que les vendeurs et distributeurs d'un journal peuvent être poursuivis, tout comme l'auteur de l'article ou le gérant du journal dans lequel a paru l'article injurieux ou diffamatoire, et être punis des mêmes peines. (Journal de Rennes.)

Théâtre de Saumur.

C'est ce soir vendredi que M^{lle} Jeanne Granier, la charmante diva de la Renaissance, à Paris, donnera sur notre scène une représentation des Premières Armes de Richelieu.

M^{lle} Jeanne Granier va paraître dans le joli rôle de Richelieu, qu'elle a interprété avec tant de charme au théâtre du Gymnase. A côté d'elle, la joyeuse Marie Kolb jouera le rôle de M^{me} Patin. Puis M^{lle} Jeanne Granier se montrera dans le rôle d'Indiana de la petite pièce de Bayard et Dumanoir.

Les artistes de la troupe Jeanne Granier, organisée par M. Emile Simon, viennent d'obtenir dans leur grande tournée le plus brillant succès. Voilà des interprètes qui ont bien dû s'identifier avec leurs rôles.

Ainsi, c'est vers le 15 octobre que M. Simon faisait répéter, au théâtre Beaumarchais, le spectacle de la tournée Jeanne Granier, c'est-à-dire les Premières Armes et Indiana.

Voici quel a été l'itinéraire de la tournée :

Les 24, 22, 23 et 24 octobre, à Bruxelles, au théâtre Molière; le 25, à Anvers; le 26, à Louvain; le 28, à Gand; le 29, à Liège; le 30, à La Haye; le 31, à Amsterdam.

La troupe s'est rendue ensuite, au commencement de novembre, en Alsace-Lorraine: Strasbourg, Metz, Mulhouse; puis, de Nancy, elle s'est dirigée vers le Midi de la France, et de là dans l'Ouest, où elle vient déjà de se faire applaudir sur plusieurs grandes scènes.

Association artistique d'Angers

Dimanche 14 décembre, à 4 h. 1/2.

GRAND CONCERT EXTRAORDINAIRE, avec le concours de MM. YSAYE, violoniste; BLUMER, pianiste.

1^o Ouverture de Freischütz. Weber.
2^o Concerto en sol mineur, pour piano, avec accompagnement d'orchestre. C. Saint-Saëns. I Andante sostenuto. II Allegro scherzando. III Presto. Le solo par M. Blumer.
3^o Entr'acte de la Colombe. Gounod.
4^o Concerto pour le violon, avec accompagnement d'orchestre. Mendelssohn. Allegro molto appassion-

nato. Andante. Allegro molto vivace. Le solo par M. Ysaye.

5^o Morceaux de piano. A. Bourrée. S. Bach. B. Etudes. Henselt. C. Valse-Caprice. Raff. Par M. Blumer.

6^o Fantaisie sur Faust, pour violon, avec accompagnement d'orchestre. Wieniawski (1^{re} audition). Le solo par M. Ysaye.

7^o Sonate en sol, pour piano et violon. Rubinstein (1^{re} audition). Exécutée par MM. Blumer et Ysaye.

8^o Marche des Fiançailles de Lohengrin. Wagner.

Nous recommandons particulièrement les petits Pois et les Haricots verts vendus, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 0,95 la grande boîte d'un litre, pouvant être servis pour 6 personnes. — Ils sont, par la modicité de leur prix et leur qualité supérieure, mis à la portée de tous.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (12^e année)
E. SIMON, directeur.

VENDREDI 12 décembre,

Une seule représentation donnée par

M^{lle} Jeanne GRANIER

Du théâtre de la Renaissance

et M^{lle} Marie KOLB

de l'Odéon.

LES PREMIÈRES ARMES DE RICHELIEU

Comédie en 2 actes, mêlée de chant, de Bayard et Dumanoir.

M^{lle} Jeanne GRANIER jouera le rôle de Richelieu; M^{lle} Marie KOLB jouera celui de M^{me} Patin.

Distribution :

Richelieu M^{lle} J. Granier.
M^{me} Patin Marie Kolb.
La duchesse de Noailles Vallière.
Diane de Noailles Kerwich.
M^{lle} de Noé Pierremont.
Maignon MM. Dacheux.
Le baron de Bellechasse C. Lécuyer.
Dubois Dherbilly.
Merlac Victorin.

INDIANA ET CHARLEMAGNE

Vaudeville en 1 acte, mêlé de chant, de Bayard et Dumanoir.

M^{lle} Jeanne GRANIER remplira le rôle d'Indiana, et M. Dacheux celui de Charlemagne.

Un Mari qui pleure

Vaudeville en 1 acte, de M. Jules Prével.

Jouée par MM. Dherbilly, C. Lécuyer, M^{lle} Pierremont et Kerwich.

Ordre. — 1^o Un Mari qui pleure. 2^o Les premières Armes de Richelieu. 3^o Indiana et Charlemagne.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

Nantes (Loire-Inférieure), 21 novembre 1882.

Étant d'une constitution anémique et ayant eu bien des fois l'occasion d'employer le FER BRAVAIS, j'ai trouvé jusqu'à présent qu'il m'avait toujours procuré le plus grand soulagement. Ma provision étant épuisée, je vous prie de m'envoyer six flacons.

L. PERRIN.

Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

de sa petite main. Marielle était tête nue, sans coiffe. Ses cheveux blonds dénoués déroulaient leurs flots abondants sur l'épaule à demi-nue, hors de la grossière chemise de chanvre, et se tordaient en serpent d'or, ondulant de sa poitrine jusque sur ses genoux. Le courant d'air qui traversait la pièce jouait avec les boucles soyeuses, qu'il ramenait caresser les joues et le front. D'un léger mouvement de tête et de col, qui l'obligeait d'ouvrir tout grands ses beaux yeux en souriant de la bouche, et de détourner son visage du livre pour l'incliner de notre côté, elle les renvoyait en arrière, puis, déglagée, les longues franges de ses cils s'abaissaient, ses yeux se reportaient sur son livre et elle repré-

nait sa lecture interrompue. Le murmure de sa voix douce chantait dans le silence.

Le comte fasciné la contemplait, retenant son souffle, ne respirant plus. Inquiet de l'impression que ce déshabillé de campagne avait produit, je lui dis à l'oreille :

— Monsieur le comte, est-ce là votre enfant ? Vous hésitez peut-être à la reconnaître sous ces pauvres vêtements. Nous l'avons surprise en déshabillé de travail. Il eût mieux valu la prévenir; elle se serait parée de ses atours du dimanche et à son avantage; elle eût ressemblé bien plus au portrait qu'a peint d'elle le vicaire de Perros.

— C'est ma fille, murmura le comte. Nélia, traits pour traits. Sa mère avait cette ondoyante

chevelure, cette voix qui chante, cette pose molle et calme, cette taille svelte, un peu frêle. Mais le nom de Méa est écrit aussi sur ce visage. L'Italie a diamanté les prunelles, arqué la bouche, tracé nettement la ligne fière des sourcils et imprimé aux lignes pures et aux contours exquis du galbe la fermeté méridionale, sans laquelle le type anglais, beauté d'ange efféminé d'une mièvrerie adorable, laisse froid. Tout en elle me cria : — Je suis ta fille, une Ferruchi, une Rimsell ! Pauvre enfant ! Ma Marielle ! Comme tu es belle ! Comme je t'aime, et vais te faire oublier ces années de misères et de souffrances... Ah !...

Une branche de lierre que la manche du comte avait frôlée, rebondit dans le carreau, attirant sur la fenêtre l'attention des femmes.

— Miséricorde ! s'écria ma mère, des gens dans la cour ! ils ne frappent pas; ce ne peut être que des mendiants qui n'osent solliciter la charité : coupe-leur du pain, Marielle; et s'ils te demandent asile pour cette nuit, conduis-les à la grange, ils y coucheront sur le foin et la paille que Yaumi a descendus aux bêtes à ce tantôt.

— Oui, mère, dit Marielle.

Elle ferma son livre, fut à la huche, prit la miché, la coupa en deux, prit une moitié et vint à la porte.

Le comte était près du seuil. Il tendit la main. Marielle lui donna le pain et lui dit en breton :

Que faire des honneurs, des richesses, sans la santé? Ayez-la d'abord, tout le reste en dépend. L'agent principal de cette capricieuse maîtresse de notre sort, est sans contredit les Pêlules Suisses. Essayez et vous verrez.
A. Hertzog, Pêlules, par Buchy (Seine-Inférieure). Veuillez m'envoyer quatre boîtes de vos Pêlules Suisses à 1 fr. 50; elles m'ont rendu la santé: bien des personnes voyant comme je m'en trouve bien, me prient d'en faire venir pour elles; elles rendent la santé à chacun.
A. Hertzog, Pêlules, par Buchy (Seine-Inférieure), 28, rue de Grammont, Paris.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884.

Un gros lot de 500,000 francs.

1 gros lot de 100,000 fr. | 1 gros lot de 10,000 fr.
1 gros lot de 50,000 fr. | 25 lots de 1,000 fr.
2 gros lots de 25,000 fr. | 80 lots de 500 fr.

AU TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

AVIS IMPORTANT.—Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,928 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se le procurer directement par lettre adressée à M. H. AVERNÉ, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

18 DÉCEMBRE

Grand Tirage de la

LOTÉRIE TUNISIENNE

DEFINITIF et IRREVOCABLE

Un Million de Francs

DE LOTS

PAYABLES EN ARGENT À LA BANQUE DE FRANCE
Prix de Billet: UN FRANC.
DANS TOUTS LES BUREAUX DE TABAC
ET AU SIEGE DU COMITÉ À PARIS, 13, Rue
Grange-Batelière, en adressant espèces,
chèques ou mandat-poste à M. E. DÉTRÉ,
Secrétaire Général.

COMBIEN DE MAUX DONT ON IGNORE LA CAUSE ! Nous souffrons partout le corps, les idées sont noires, nous sommes découragés, l'appétit est capricieux, le sommeil n'apporte pas le repos, les yeux perdent leur éclat, la peau son velouté ! Un traitement succède à l'autre sans que nous en soyons soulagés. Écartez la cause, la guérison s'en suivra. La Tisane Américaine des Shakers et les Pêlules des Shakers, en rétablissant les fonctions de l'estomac, le ramène à son état normal; le sang se purifie; le foie secrète régulièrement; la vue, les solles deviennent normales; la vigueur revient avec la santé. Prix : 4 fr. 50 la bouteille. La brochure explicative se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

TUMEUR, FISTULE

Polypes, Kystes, Chanores, Ulcères, Affections de la Matrice
HÉMORRHOÏDE, CANCER
Maladies considérées comme incurables par les plus célèbres médecins. Guérison certaine, sans opération, par la MÉTHODE du D^r ABER, spécialiste, professeur libre, Paris, 18, rue Cadet. 30 ans d'études spéciales. Ce traitement soulage immédiatement et est peu coûteux. Brochure envoyée franco. Consultation Mat à 5 h. Gratuité par Correspondance.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

45 Feuilleton de l'Écho Saumurais.

MARIELLE

XVIII

Nous voyageâmes d'une traite de Londres à Paris; de Paris à Lannion. A Lannion nous prîmes le courrier de Perros. A Perros pas d'omnibus, de cabriolet, de chevaux quelconques à louer. Nous continuâmes la route à pied. La nuit tombait quand nous atteignîmes les hauteurs de la Clarité.

— Voici Langadez, dis-je au comte.

Je lui montrai à droite du cimetièrre une masse sombre, qui se dessinait vigoureusement dans l'obscurité. Une lumière brillait au travers des carreaux encadrés de lierre et de pervenche, éclairant l'intérieur de la ferme. Nous nous glissâmes vers la fenêtre, quasi au ras du sol. Nous vîmes ma mère assise au coin du feu; elle tricôtait un bas de laine.

Ma mère n'était ni vieille, ni changée. Le contentement et la quiétude de conscience adoucissaient les plis de sa bouche rigide du temps que Simone encourageait son penchant avaricieux.

En face d'elle, Marielle lui lisait la Vie des Saints. Un des bras de la jeune fille entourait le gros livre religieux, posé sur la table, et que ses doigts feuilletaient distraitement, tandis que l'autre, accoudé, soutenait le menton appuyé dans la paume

« Priez pour nos parents morts, nos amis dans la peine et le retour du fils de la maison.

— Dieu exauce la prière des mendiants, remerciai-je, le fils de la maison est de retour.

D'un bond joyeux, elle sauta le pas du seuil et se suspendit à mon cou, en criant à ma mère qui lui demandait qui était là :

— Maman Madeleine, c'est Olivier ! Olivier le déserteur ! Accourez, accourez ; nous allons fêter l'enfant prodige.

Puis, honteuse de son emportement de joie, elle se retira vivement de moi, laissant ma mère m'embrasser, me bénir et m'entraîner dans l'intérieur de la pièce.

— Entrez, Monsieur, dit-elle au comte que je lui masquais. Ne restez pas dehors exposé à la brume du soir, entrez vous reposer.

Le comte entra. La maigre flamme de la chandelle l'éclairait en plein. Ce beau Monsieur à la ferme étonna Marielle. Elle lui présenta une chaise, l'invita à s'asseoir. Le comte ne s'assit point. Son regard étincelant enveloppait sa fille qui, saisie de la fixité pénétrante de ce regard, en fuyait la rencontre et se reculait de lui.

Comme elle se détournait :

— Marielle ! fit le comte.

Au son de cette voix, elle tressaillit de la tête aux pieds et s'arrêta brusquement.

— Qui êtes-vous ? dit-elle, étreinte par une peur étrange.

— Souviens-toi !

— Me souvenir, dit-elle, me souvenir !

(A suivre.) AUGUSTE COUPEY.

Étude de M. TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de changement de position, UN

MAGASIN DE MERCERIE

Bonneterie, Chaussures et Confections, Parfaitement achalandé, Situé dans un chef-lieu du canton de l'arrondissement de Saumur.

On vendrait également la maison où s'exploite le fonds de commerce, au gré du cessionnaire.

Facilités de paiement.

S'adresser audit M. TAUGOURDEAU, notaire. (875)

Étude de M. LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Qui aura lieu à Brézé, en l'étude et par le ministère de M. LECOMPTE,

Le dimanche 21 décembre 1884, à midi,

LES

IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant aux époux FLOISSON-GUIBERT, négociants à Nantes.

I. — Commune de Saumur.

33 ares de pré, dans la prairie du Bourg, joignant au nord M. Saunay et autres, au midi M. Chasle.

II. — Commune de Distré.

11 ares 70 centiares de pré, nommés le pré du Marteau, prairie de Munet; 25 ares de pré, dans la prairie de la Roche.

III. — Commune de Saint-Just-sur-Dive.

22 ares de pré, aux Sept-Jeux, prairie de Mollay.

IV. — Et environ 5 hectares 43 ares de terres, vignes et bois, en 27 parcelles, sur les communes de Chacé, Dampierre, Souzay, Artannes, Saint-Cyr et Brézé.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, avant l'adjudication, soit à M. PIERRE CATAULT dit REMY, expert à Saint-Cyr, soit audit M. LECOMPTE, notaire, dépositaire des titres de propriété et du cahier des charges. (928)

Étude de M. SOUDÉE, avoué à Angers, 13, rue Desjardins.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A la barre du Tribunal de première instance d'Angers, rue Poquet-de-Livonnière,

Le vendredi 16 janvier 1885, à midi,

En deux lots,

1° UN VASTE HOTEL

Avec Bâtimens d'exploitation,

Sis à Angers, boulevard du Château, n° 4, et rue Traversière;

Sur la mise à prix de vingt mille francs, ci. 20,000 fr.

2° MAISON de Campagne

Avec Servitudes, Jardin & Verger,

Sise à la Roche-d'Erigné, commune de Murs (Maine-et-Loire);

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci. 500 fr.

Outre les frais et charges.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M. SOUDÉE et à M. BONIN, avoués.

Pour insertion sommaire, Signé: SOUDÉE.

A VENDRE

BRANCHES D'ÉTAUSSES

Essence de saules, fresnes et ormeaux

Dans la prairie de Presle, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, au château de Moc-Baril. (459)

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasin PICHAT, place du Roi-René. (831)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

Retardataires!

Les grands magasins d'Optique, situés place de la Bilange, continuent leur vente quelques jours encore.

Tous les matins, de 9 heures à 11 heures, Consultations gratuites pour la vue.

LUNDI 15 COURANT
CLOTURE DÉFINITIVE

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Au hameau de Riou, près Saumur,

Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER, notaire à Saumur. (876)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.

S'adresser chez M. LANDÉ, dans la même maison. (611)

A VENDRE

BEAU JARDIN

Maisonnets et onze ares

Enclos de murs,

Rue de l'Abattoir,

Dépendant de la succession de M. Noël GIRARD.

S'adresser à M. BRAC, notaire.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX.

UN HOMME DE CONFIANCE demande à se placer, comme homme de peine ou pour le service d'une maison.

S'adresser quai de Limoges, 57.

LA MAISON

MENIER-GUÉRET

20, rue de Lorraine, Saumur,

A l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

SAPIN DU NORD

Débit de toutes dimensions

Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.

Prix très-modérés.

9, rue Courcouronne, 9, A SAUMUR

M. DELPHIN GASPÉ, représentant de commerce, fait savoir qu'il se charge d'expertise, comptabilité, de rendre à domicile sur la place de Saumur et ses environs, à six lieues à la ronde, imprimés, catalogues, prospectus, réclames, factures, quittances, lettres de faire part de mariages et de décès, et de toutes espèces d'informations.

Trois jours par semaine sont réservés pour les environs.

AUX ÉLÉGANTS

CHÉMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

Ancienne Maison Bontemps-Rochat

ROLLAND FRÈRES, Succ^{rs}

5, Rue d'Orléans.

On demande un apprenti pour la QUINAILLERIE. (919)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 DÉCEMBRE 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.
3 %	79 20	79 10	Est	771 25	773 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	526 50	526 50
3 % amortissable.	81	80 75	Paris-Lyon-Méditerranée . .	1240	1232 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514 50	513	Est	371 50	372
3 % (nouveau)			Midi	1177 50	1183	— 1865, 4 %	518 50	518	Midi	381	380 50
4 1/2 %	104	103 90	Nord	1665	1660	— 1869, 3 %	466 75	468	Nord	390 50	393
4 1/2 % (nouveau)	108 75	108 55	Orléans	1320	1317 50	— 1871, 8 %	399 50	400	Orléans	382	382 25
Obligations du Trésor.	512	510 50	Ouest	838 75	838 75	— 1875, 4 %	512	511 50	Ouest	380	380
Banque de France	5170	5170	Compagnie parisienne du Gaz.	1527 50	1520	— 1876, 4 %	510 50	512	Paris-Lyon-Méditerranée . .	382	383 75
Société Générale	452 50	455	Canal de Suez	1890	1882 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	522	521	Paris-Bourbonnais	380	385
Comptoir d'escompte	960	960	C. gén. Transatlantique . . .	505	502 50	Obligations communales 1879.	446	447 50	Paris-Bourbonnais	380	385
Crédit Lyonnais	527 50	525				Obligat. foncières 1879 3 % .	444 75	445	Canal de Suez	567	565
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1332 50	1327 50				Obligat. foncières 1883 3 % .	359 50	359 50			
Crédit mobilier	250	252 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans							Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.							SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY							MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR						
Heures	Minutes	Type	Clôture préc ^é	Dernier cours.	Clôture préc ^é	Dernier cours.	Clôture préc ^é	Dernier cours.	Clôture préc ^é	Dernier cours.	Clôture préc ^é	Dernier cours.	Clôture préc ^é	Dernier cours.	Clôture préc ^é	Dernier cours.				
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.			Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.				
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)	6 05	7 24	6 05	7 24	9 08	1 15	3 45	7 50	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10				
9	13	matin, omnibus-mixte.	6 15	7 32	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 00	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46					
1	25	soir,	6 23	7 39	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54					
3	32	soir, express.	6 39	7 52	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39				
7	15	soir, omnibus.																		
10	36	soir, omnibus (s'arrête à Angers).																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.							SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS							THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.			Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.				
8	21	matin, omnibus.	6 05	7 24	6 05	7 24	9 08	1 15	3 45	7 50	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10				
9	37	matin, omnibus-mixte.	6 15	7 32	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 00	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46					
12	48	matin, express.	6 23	7 39	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54					
4	44	soir, omnibus-mixte.	6 39	7 52	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39				
7	4	soir, omnibus (s'arrête à Tours).																		
10	24	soir, omnibus (s'arrête à Tours).																		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																				

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur;